



Contrôle Technique : le paradoxe français !

Alors que la Commission Européenne veut rendre le Contrôle Technique annuel obligatoire pour tous les véhicules de 6 ans et plus, la France s'y oppose. Pourtant, ce projet de règlement européen est « *une opportunité de se caler directement dans le droit fil de l'histoire de l'Europe* » Bernard Bourrier, PDG Autovision.

Pour tous les véhicules de 6 ans et plus, un Contrôle Technique obligatoire annualisé :

- **va dans le sens du Livre Blanc sur la Sécurité Routière** promulgué en 2010, dont l'objectif est de diviser par deux le nombre de morts sur la route à l'horizon 2020 et dans lequel est consacré « *tout un chapitre sur la sécurité du véhicule, active et passive, rôle du constructeur, et maintien de l'état du véhicule au cours de sa vie, rôle du Contrôle Technique* » ;
- **permet une harmonisation de l'état des véhicules** circulant au sein de la communauté européenne ;
- **favorise le rajeunissement du parc automobile français**, car incite les usagers à sortir du marché par anticipation les véhicules les plus anciens, et ce sont souvent les moins bien équipés en matière de sécurité routière (autant pour les personnes embarquées que pour les piétons), les plus polluants et les plus gourmands en carburant ;
- **représente un potentiel de 7 000 à 8 000 emplois** directs créés dans les centres de Contrôle Technique et des centaines d'emplois indirects.

Ce règlement pourrait participer à la relance de la filière automobile française, mais le gouvernement s'y oppose, car le Contrôle Technique est perçu comme un impôt supplémentaire par les ménages français.

Bernard Bourrier réclame un débat



« *Le Contrôle Technique est un acteur de la sécurité routière, il permet de s'assurer de la maintenance et de la sécurité du véhicule au fil des ans. C'est le juge de paix de son entretien. Un fait majeur que l'on oublie dans l'analyse de cette mission publique est son « effet redistributif ».*

Le Contrôle Technique, c'est, aujourd'hui, plus de 10 000 emplois directs dans les centres, des centaines d'emplois chez les équipementiers de garage et les sous-traitants, de 1,2 à 1,3 Md€ de prescriptions pour les concessionnaires, MRA et fast fitters et des millions d'euros de TVA et de charges sociales collectés ».

Avec le projet de Règlement européen sur le Contrôle technique périodique des véhicules, le gouvernement français disposait de :

- 7 à 8 000 emplois à créer sur l'ensemble du territoire (avec une évidente potentialité de reclassement pour la branche),
- 100 à 150 M€ de nouvelles recettes fiscales,
- 130 à 150 M€ de nouveaux versements de charges sociales.

« Pour les ménages, cette évolution réglementaire aurait une incidence de 2,92€ TTC par mois à partir de la sixième année de vie du véhicule.

Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé cette solidarité nationale avec la filière automobile française ? »

Conseil des ministres des Transports et Parlement doivent maintenant s'accorder sur un texte commun, ce qui ne devrait pas intervenir avant juillet 2013.

Intégralités des réactions du PDG Autovision, Bernard Bourrier, sur

>> 7pmTV, émission présentée par Jean-François Rabilloud et Ali Hammami, et diffusée le 24 janvier 2013. [Lien](#)

>> Journal de l'Automobile, « JA l'émission » animée par Alexandre Guillet et Frédéric Richard et diffusée le 1er février 2013. [Lien](#)

Salle de presse et photothèque : www.commlc.com/autovision

SERVICE PRESSE : COMMLC

Catherine Lebé

Tél. : 01 34 50 22 36 - E-mail : clebee@commlc.com - www.commlc.com

102, rue Etienne Marcel 93100 MONTREUIL

Tél. : + 33 (0)1 55 86 17 17 - Fax : + 33 (0)1 55 86 17 22 - E-mail : contact@autovision.fr - www.autovision.fr
VIVAUTO - S.A. au capital de 152 500 € - Siret 391 863 008 000 28 - APE 7120 A



ACCREDITATION N° 3-221
LISTE DES SITES ACCRÉDITÉS
INSPECTION ET PORTÉE DISPONIBLES
SUR WWW.COFRAC.FR

et ISO 14001 Partenaire de



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**